

**MAIRIE DE BAX
31310 BAX**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 décembre 2009

OBJET : Révision du montant du loyer du logement municipal du presbytère.

L'an deux mille neuf et le 3 décembre à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRESENTS : Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne, M. CHABROT Frédéric, Mme JOURDA Béatrice, M. AMESTOY Pierre, M. BIAU Jean Luc, M. LE LURON Renaud, M. MANFRIN Jean Marc, M. ROSELLO José.

M. MANFRIN Jean Marc a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le montant mensuel du loyer du logement du presbytère est actuellement de 243 €. Que ce montant est révisable, selon les termes du bail, au mois de janvier de chaque année.

En conséquence, il propose de réviser ce montant selon l'indice de référence des loyers (IRL), soit :

- Montant du loyer actuel, hors charges : 243 Euros
 - Montant du loyer après révision : 243*(indice de référence des loyers du 1er trimestre 2009 / indice de référence des loyers du 1er trimestre 2008)
- Soit : 248,45 Euros,

qui seront arrondis l'euro inférieur **soit 248 euros.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de porter le montant du loyer du logement du presbytère à 248 euros mensuel, à partir du 1er janvier 2010.

Ainsi fait et délibéré à Bax, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée
exécutoire a été publiée et transmise
au Représentant de l'Etat le 18/12/2009

Le Maire, P.BEDEL

